

RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES 2022



LUTTE OLYMPIQUE LUTTE JEUNES

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN SURBRILLANCE JAUNE DANS LE DOCUMENT

SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse, licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'AGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	10
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les seniors	
5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VÉTÉRANS	11
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT TOURNOI NATIONAL RANKING.....	12
6.1 Participation	
ANNEXES	13
Modèles de tableaux d'appariement	
Demande de surclassement	
Certificat médical pour les vétérans	
Demande de hors quota	
Attestation sur l'honneur	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

	NAISS.		CATÉGORIE DE POIDS	APPAR.	STYLE	TPS
U7	+ 3 ans	Mixte*	Pas de catégorie Pas de compétition	Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)		
U9	2013/2014	Mixte*	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans la poule	Lutte Jeunes	2 mn sans arrêt du chrono
U11	2011/2012					
U13	2009 2010	Non mixte	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans la poule	Libre Gréco Féminine	3 mn sans arrêt du chrono
U15	2007 2008	Fém.	33 (+29) - 36 - 39 - 42 - 46 50 - 54 - 58 - 62 - +62			
		Libre Gréco	38 (+34) - 41 - 44 - 48 - 52 57 - 62 - 68 - 75 - +75			
U17	2005 2006	Fém.	40 (+36) - 43 - 46 - 49 - 53 57 - 61 - 65 - 69 - +69	En fonction du nb de participant :	Lutte Féminine	30 " pause
		Libre Gréco	45 (+41) - 48 - 51 - 55 - 60 65 - 71 - 80 - 92 - +92			
U20**	2002 2003 2004	Fém.	47-50-53-57-62-65-68-72-+72	Tableau à double élimination ou Poules	Lutte Libre	2 x 3 mn
		Libre	52-57-61-65-74-79-86-97-+97			
		Gréco	55-60-63-67-72-77-87-97-+97			
U23	1999 2000 2001 2002 2003	Fém.	50-53-57-62-65- 68-72 - +72	ou Tournoi nordique	Lutte Gréco	30 " pause
		Libre	57-61-65-74-79-86-97-+97			
SENIOR	1986 à 2001	Gréco	60-63-67-72-77-87-97-+97			
VÉTÉRAN	A : 1981 à 85 B : 1976 à 80 C : 1966 à 75 D : 1956 à 65	Fém.	55 - 63 - +63			2 x 2 mn 30 " pause
		Libre Gréco	63 - 69 - 76 - 85 - 97 - +97			

- *Mixte : fille et garçon peuvent lutter l'un contre l'autre.
- **U20 peuvent lutter en U23 et seniors sans condition de surclassement.
- Vétérans A et B sont autorisés à participer aux compétitions seniors avec conditions médicales (cf. annexe 3).
- 15 mn récupération minimum entre combats pour un même lutteur.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Le terme compétition « officielle » FFLDA désigne les compétitions nationales FFLDA inscrites au calendrier fédéral ainsi que toutes les phases qualificatives au niveau départemental ou régional.

2.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 LICENCE

La licence FFLDA est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFLDA. La licence dans un « club AS » permet la compétition uniquement au niveau régional. L'inscription aux compétitions officielles par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

2.1.2 MAITRISES

~~L'inscription des lutteurs n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur extranet.~~

2.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 MÉDICAL

La présence d'un médecin **et** de secouristes est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin **ou** de secouristes est obligatoire. Un médecin doit être présent lors de la pesée afin d'effectuer, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un contrôle visuel cutané pour certains lutteurs.

2.2.1 PESÉE

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres. Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. En cas de non présentation ou l'absence de photo, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) avec photo et une vérification sur la base de données extranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de lutte officielle sans chaussure et avec ongles coupés.

Le poids à la pesée détermine une catégorie de poids unique (cf. page 3).

Une catégorie de poids se caractérise par un poids de corps minimum et maximum.

Exemple : catégorie 57 kg U17 Lutte féminine = + 53 kg (cat. inférieur) à 57 kg

Possibilité dans les compétitions seniors de lutter dans la catégorie de poids supérieure sauf pour un poids correspondant à l'avant dernière catégorie (idem règle UWW).

Exemple : un senior avec un poids de 73 kg pourra lutter dans les catégories 74 kg ou 79 kg.

Un senior pesé à 95 kg pourra lutter dans la catégorie 97 kg (avant dernière catégorie) mais pas en +97 kg

2.2.2 RÈGLES D'ARBITRAGE

- **U7** : pas de compétition mais uniquement des « Jeux de lutte »
- **U9, U11, U13** : règlement « Lutte Jeunes ». Les filles luttent avec les garçons.
- **U13, U15, U17, U20, U23, Senior, Vétéran** : règlement UWW.

2.2.3 RÉPARTITION DANS LES TABLEAUX D'APPARIEMENT

La répartition aléatoire des lutteurs dans les tableaux est réalisée par tirage au sort (à la pesée ou avant) ou de façon automatique par informatique.

- Si tirage au sort : les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit n° tiré au sort est attribué le n° d'appariement n°1 etc.
- Si répartition automatique : pas de numéro de tirage au sort et d'appariement.

Lors des compétitions officielles, et dans la mesure du possible, les lutteurs d'un même comité régional (si l'inscription est régionale) ou d'un même club (si l'inscription est réalisée par les clubs) seront placés dans le tableau d'appariement afin de ne pas se rencontrer lors des premiers tours.

2.2.4 APPARIEMENT U9, U11, U13

Poule de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants (mixité).

Le N° d'appariement dans chaque poule (N°1 à N°4) est déterminé selon le poids de corps. Le lutteur le plus léger se voit attribué le N°1 etc. En cas de poids identique, on prend en référence l'ordre alphabétique des noms.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs de la poule se rencontrent.

Selon le résultat du combat, les lutteurs obtiennent les points de classement suivants :

- **Victoire du combat** : 2 points de classement
 - **Match nul** : 1 point de classement
 - **Défaite** : 0 point de classement
-
- Le lutteur qui possède le plus de points de classement est classé avant l'autre.
 - En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, le résultat de leur combat détermine le lutteur classé avant l'autre. S'ils ont fait match nul, ils sont classés ex-æquo.
 - En cas d'égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-æquo.

2.2.5 APPARIEMENT U15, U17, U20, U23, SENIOR, VÉTÉRAN

Le système de compétition ci-dessous sera appliqué aux championnats de France.

Pour les autres compétitions (régionaux, TNR...), il sera possible d'utiliser par les organisateurs le système précédent à savoir tournoi nordique si moins de 5 lutteurs, tableaux à double élimination à partir de 5 lutteurs.

2.2.5.1 TOURNOI NORDIQUE (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 6 participants, il faut utiliser la formule du tournoi nordique dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
- **En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs**, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus de points de classement
 - Le plus de victoire par tombé
 - Le plus de victoires par supériorité technique
 - Le plus de points techniques marqués
 - Le moins de points techniques donnés
 - Le plus léger (lors de la pesée avant la compétition)

Exemple	Vict	Pt clt	VT	Classement	
Lutteur A	3	12	0	1 ^{er} (car possède le plus de victoires)	
Lutteur B	1	5	0	3 lutteurs avec le même nombre de victoires	
Lutteur C	1	4	1		2 lutteurs avec le même nb de pt clt
Lutteur D	1	4	0		

2.2.5.2 SYSTÈME AVEC DEUX POULES

Dans une catégorie de poids avec 6 ou 7 lutteurs :

- Deux poules (A et B) de 3 ou 4 lutteurs
- ½ finales entre les 2 premiers de poule (1^e poule A – 2^e poule B / 1^e poule B -2^e poule A)
- Place de 3^e-4^e entre perdants des ½ finales et 1^e-2^e entre gagnants des ½ finales.
- 3^e de poule classés 5^e , 4^e de poule classés 7^e.

2.2.5.3 TABLEAU D'APPARIEMENT A DOUBLE ÉLIMINATION (cf. annexe)

A partir de 8 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

Tour de qualification

Le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants

Chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnants* ».

Tableau des repêchages

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.).
- Le combat pour la 3^e - 4^e place doit obligatoirement se réaliser dans une catégorie avec 5 lutteurs.
- Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.
- Si les lutteurs se sont déjà rencontrés, le combat doit se réaliser à nouveau.

2.2.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

- Tournois nationaux ranking

1^e : 100 pt - 2^e : 70 pt - 3^e : 50 pt - 4^e : 40 pt - 5^e : 30 pt - Au-delà de 5^e : 10 pt

- Championnats de France

1^e : 150 pt - 2^e : 100 pt - 3^e : 70 pt - 4^e : 60 pt - 5^e : 50 pt - Au-delà de 5^e : 20 pt

En cas de disqualification, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 STATUT DU LUTTEUR

- **Tenue**

- Sur le tapis : tenue règlementaire au regard du règlement UWW et au regard du règlement lutte Jeunes.

Lors des compétitions officielles FFLDA, un maillot de lutte à l'effigie du club ou à défaut neutre et sans effigie est obligatoire. N'est pas autorisé le maillot de lutte avec l'effigie d'un autre club ou d'équipe nationale (même masqué).

Tout lutteur avec un appareil dentaire doit se présenter avec un protège-dents.

- Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

En « *Lutte Jeunes* » l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords). En lutte olympique 1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport, sans casquette ou bonnet et sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition.

Il doit être en possession d'une serviette afin d'essuyer le lutteur pendant la pause. L'entraîneur à la chaise ne doit pas filmer.

- **Licence - Diplôme**

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFLDA et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé dans l'extranet fédéral. (En 2023, il faudra être titulaire au moins du BF2 ou d'une qualification professionnelle de lutte et DA). Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence avec photo mentionnant son statut d'entraîneur FFLDA.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

2.2.9 DISCIPLINE

- **Dispositions générales - Cartons**

Les arbitres peuvent attribuer des cartons jaunes et rouges aux lutteurs et entraîneurs entraînant des sanctions précisées dans le règlement disciplinaire.

- **Commission de Discipline d'Urgence (CDU)**

Lors des compétitions officielles nationales, une commission de discipline d'urgence FFLDA peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur, disciplinaire et note réglementaire).

2.3 PARTICIPATION

2.3.1 NATIONALITÉ

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFL (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

2.3.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un lutteur ne peut pas participer à deux championnats de France qui se déroulent lors d'une même journée.

2.3.3 SURCLASSEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE

- **U20**

Les lutteurs U20 peuvent lutter en U23 et senior sans condition de surclassement.

- **U13 – U15 – U17**

Le surclassement est valable ~~6 mois~~ pour la saison 2022 et est réservé aux 2^{ème} année U13, 2^{ème} année U15 et 2^{ème} année U17. La demande doit être réalisée par un cadre technique FFLDA en utilisant obligatoirement le formulaire en annexe qui précise :

- surclassement autorisé qu'après accord de la FFLDA,
- certificat médical réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport,
- autorisation parentale nécessaire.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX*

*Championnats décernant les titres de champions régionaux

Pour les mêmes catégories d'âge, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'une compétition nationale (individuelle ou par équipes inscrite au calendrier fédéral).

Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom, classement de tous les lutteurs participants, doivent obligatoirement être mis en ligne sur extranet par le comité régional.

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs sur extranet FFLDA dans les délais fixés par le comité régional.

L'inscription par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

- ~~• **Niveau de maîtrise** Un niveau minimum de maîtrise figurant sur extranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.~~

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine, lutte jeunes.

- **Catégories d'âge**

U9, U11, U13, U15, U17, U20, seniors (*cf. page 3*)

- **Catégories de poids**

Fédérales (*cf. page 3*) sans tolérance.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats régionaux après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

- Pour la même saison, la même catégorie d'âge et le même style, un licencié ne peut participer qu'à un seul championnat régional.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

Un licencié dans un « club AS » ne peut pas participer aux compétitions nationales.

3.2.1 LUTTE FÉMININE

Le nombre de qualifiées par comité régional n'est pas limité (pas de quota).

3.2.2 LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE

- Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFLDA à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.
- Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFLDA.
- Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégorie de poids définie dans le tableau ci-dessous :

U15, U17, U20, SENIOR

Nombre de lutteurs <u>participants</u> par catégorie de poids	1 à 3	4 à 6	7 à 9	Plus de 9
Quotas	1	2	3	4

3.2.3 QUALIFIÉS HORS QUOTAS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Sélectionnés en équipe de France au moment du championnat régional (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Licenciés dans les DOM TOM et absents au championnat régional en raison de l'inscription en pôle France en métropole (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Pour les championnats de France seniors, il faut avoir réalisé l'une des performances suivantes :
 - Classés dans les 2 premiers au championnat de France senior de la saison précédente.
 - Classés dans les 8 premiers aux Jeux olympiques 2021 ou aux championnats du monde seniors en 2021.
 - Médaillés aux championnats du monde U23 en 2021.
 - Médaillés aux championnats d'Europe seniors ou U23 en 2021.
- Le DTN se réserve le droit de qualifier hors quotas certains sportifs à titre exceptionnel et sur demande argumentée du cadre technique régional ou national adressée par mail à la FFLDA (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*),

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA.
L'inscription des lutteurs sur extranet ne sera possible que si la photo du licencié a été téléchargée.
Le montant des frais d'engagement par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) prélevés par le système extranet aux comités régionaux est le suivant :
U15, U17, U20 : 15 € - Senior : 20 €
- **Catégories d'âge** : U15, U17, U20, seniors.
- **Catégories de poids** : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- **Licence** : doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique). A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).
- ~~**Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur extranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.~~
- **Nationalité** : à partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats de France après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

4.2 TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

4.2 TÊTES DE SÉRIE - CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

Les têtes de séries par catégories de poids occupent une place de haut en bas dans le tableau d'appariement (place 01 en haut etc.) de la manière suivante :

	Tête série N°1	Tête série N°2	Tête série N°3	Tête série N°4
Nordique	Place attribuée afin que les TS se rencontrent lors du dernier tour			
Tableau 8	Place 07	Place 03	Place 01	Place 05
Tableau 16	Place 15	Place 07	Place 03	Place 11
Tableau 32	Place 31	Place 15	Place 07	Place 23
Tableau 64	Place 63	Place 31	Place 15	Place 47

Si la répartition aléatoire ne tient pas compte des têtes de série, celles-ci seront repositionnées. La tête de série N°1 sera déplacée en procédant à une inversion entre les 2 lutteurs concernés et ainsi de suite avec les têtes de série N°2, N°3 et N°4.

5. RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE VÉTÉRANS

5.1 PARTICIPATION

La coupe de France vétérans est ouverte à tous les licenciés FFLDA vétérans sans conditions de qualification.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA. L'inscription extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

Des frais d'engagement de **20 €** par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système extranet aux comités régionaux. .

- ~~**Niveau de maîtrise**~~

~~Un niveau minimum de maîtrise figurant sur extranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.~~

- **Divisions d'âge – Dates de naissance**

- Division A : 1981 à 1985
- Division B : 1976 à 1980
- Division C : 1966 à 1975
- Division D : 1956 à 1965

- **Conditions médicales** : les vétérans doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (cf. annexe).

- **Licence**

La licence avec photo doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

- **Catégories de poids**

- Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg – 69 kg – 76 kg – 85 kg – 97 - +97 kg
- Lutte féminine : 55 kg - 63 kg - +63 kg

- **Nationalité**

Les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer sans condition.

5.2 ARBITRAGE

Les combats se déroulent avec un corps d'arbitrage complet.

6. RÈGLEMENT TOURNOIS NATIONAUX RANKING (TNR)

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs FFLDA inscrivent les lutteurs sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA.

L'inscription des lutteurs sur extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée.

Des frais d'engagement de **15 €** pour les TNR U15, U17, U20, U23 et **20 €** pour les TNR seniors par lutteur inscrit (remplaçant non compris) sont prélevés automatiquement par le système extranet aux clubs.

- **Nationalité**

Inscription possible pour tous les lutteurs français ou étrangers.

- **Catégories d'âge**

U15, U17, U20, U23, Senior.

- **Style**

Lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine.

- **Catégories de poids**

Catégories officielles FFL (cf. page 3).

Aucune tolérance de poids.

- ~~**Niveau de maîtrise**~~

~~Niveau minimum « Orange » pour les licenciés FFLDA.~~

- **Licence**

La licence française ou étrangère doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. *annexe*).

MODÈLES D'APPARIEMENT FFLDA (U15 A VÉTÉRANS)

TOURNOI NORDIQUE – Exemple 4 lutteurs

N°		CLASSEMENT	Vict	Pt Clt	VT	VS	Pt T.
1	DUPONT	1e CARIAT	3	9			
2	DURAND	2e MARTIN	2	6			
3	MARTIN	3e DUPOND	1	4			
4	CARIAT	4e DURANT	0	2			

TOUR 1				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	1	4			
2	DURAND	-	1			

TOUR 1				Vict.	Pt Clt	Pt T.
3	MARTIN	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	-	0			
3	MARTIN	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPOND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	1			
3	MARTIN	1	3			

3 lutteurs

Tour 1 : 1-2, Tour 2 : 3-1, Tour 3 : 2-3

4 lutteurs

Tour 1 : 1-2 3-4, Tour 2 : 1-3 4-4

Tour 3 : 1-4 2-3

5 lutteurs

Tour 1 : 1-2, 3-4 Tour 2 : 5-1, 2-3

Tour 3 : 4-1, 5-2 Tour 4 : 3-1, 4-5

Tour 5 : 2-4, Tour 5 : 3-5

Celui qui a le + de victoire est classé 1°

En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :

- Le plus de points de classement
- Le plus de victoire par tombé
- Le plus de victoires par sup. techn.
- Le plus de pts techniques marqués
- Le moins de pts techniques donnés
- Le plus léger (lors de la pesée)

6 ET 7 LUTTEURS – DEUX POULES

POULE A			
TOUR 1			
1	CARIAT	3	DURAND
2	DUPONT	4	MARTIN
TOUR 2			
1	CARIAT	2	DUPONT
3	DURAND	4	MARTIN
TOUR 3			
1	CARIAT	2	DUPONT
4	MARTIN	3	DURAND
Clt POULE A			
1e	CARIAT		
2e	DURAND		
3e	DUPOND		
4e	MARTIN		

POULE B			
TOUR 1			
1	LECERT		
2	LULU		
TOUR 2			
3	LAGET		
1	LECERT		
TOUR 3			
2	LULU		
3	LAGET		
Clt POULE B			
1e	LAGET		
2e	LECERT		
3e	LULU		

FINALES	
1/2 F	
1e poule A	
2e Poule B	
1e poule B	
2e poule A	
3e-4e	
Battu 1/2 F	
Battu 1/2 F	
1e-2e	
Vainq 1/2 F	
Vainq 1/2 F	

A PARTIR DE 8 LUTTEURS - TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

L'application de gestion de compétition « smoothcomp » distribue différemment les exempts dans le tableau

TABLEAU DE 8

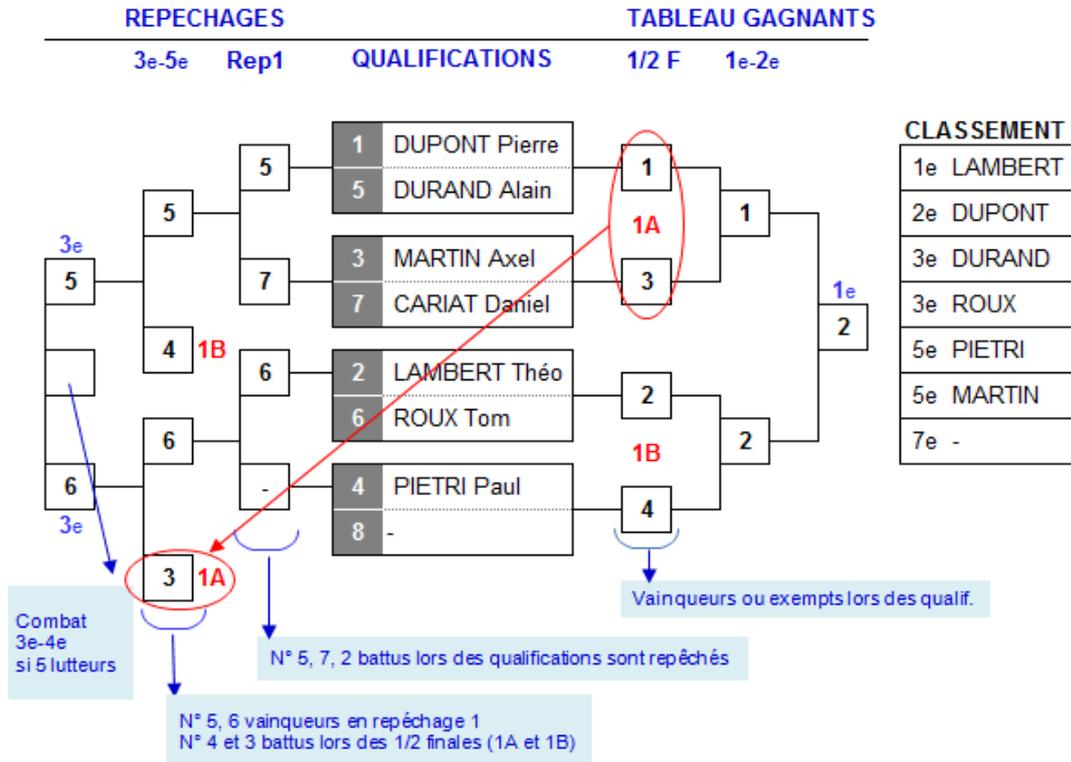
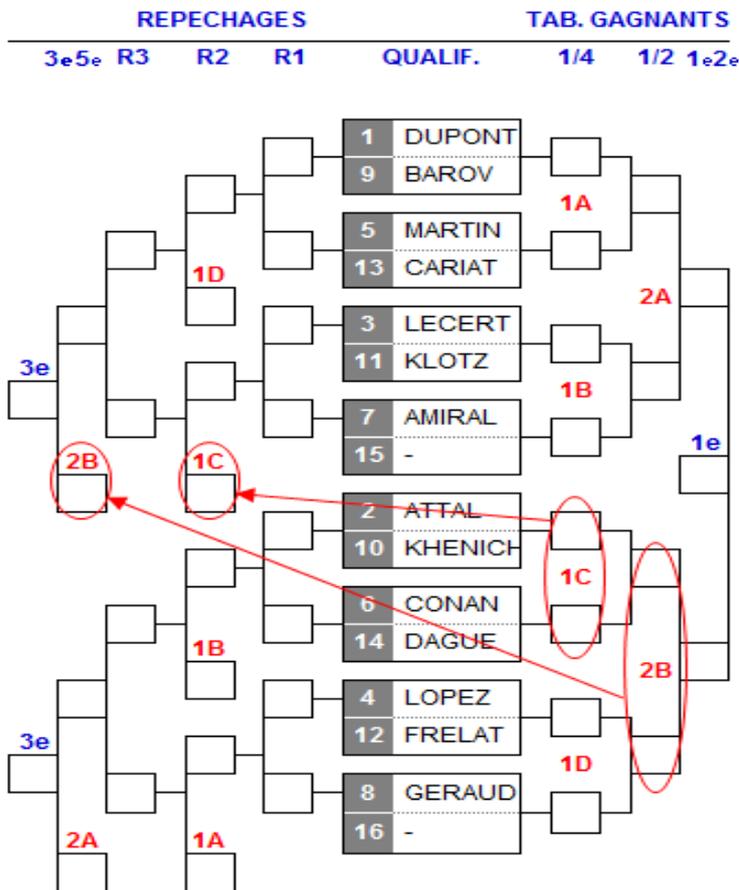


TABLEAU DE 16



TOURNOI NORDIQUE

Feuille de pointage, U9, U11, U13

CATÉGORIE D'ÂGE

POULE

*POINT DE CLASSEMENT : 2 points = victoire - 1 point = match nul - 0 point = défaite

CRITÈRES CLASSEMENT : celui qui a le plus de point de classement est classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre 2 lutteurs, leur combat entre eux définit celui classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-aequo.

CLT*	N°	NOM Prénom club	POINT CLASSEMENT*				Poids
			Tour 1	Tour 2	Tour 3	Total	
	N°1						
	N°2						
	N°3						
	N°4						

3 lutteurs => Tour 1 : 1-2 / Tour 2 : 3-1 / Tour 3 : 2-3

4 lutteurs => Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 : 1-3, 2-4 / Tour 3 : 1-4, 2-3

TOUR
1

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

TOUR
2

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*		N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

TOUR
3

LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt Clit*	
Pt technique		Total	

SAISON 2022

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Destiné aux U13 2^e année, U15 2^e année, U17 2^e année

Surclassement valable pour la saison 2022 pour les compétitions individuelles

A transmettre par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date de la compétition

Une autorisation FFLDA sera transmise par mail au cadre technique

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL* (réfèrent ou cadre d'état)

*Seul un entraîneur national pourra demander un surclassement quand la catégorie d'âge réel du lutteur figure au programme d'une compétition (exemple : surclassement en U17 pour compétition destinée aux U15 et U17)

Je soussigné (NOM Prénom)
demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : U15 U17 U20

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)
à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge
immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse
pratiquer dans une compétition de lutte dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel
avec qualification en médecine du sport lisible :

SAISON 2022

CERTIFICAT MÉDICAL VÉTÉRAN

Certificat indispensable pour participer aux compétitions de lutte pour les vétérans (nés de 1956 à 1985) et devra être présenté à la pesée.
Ce certificat réalisé en 2022 est valable pour la saison en cours.

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)
Qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM Prénom

Cocher une des 3 cases suivantes :

NÉ(E) EN 1981 A 1985 « VÉTÉRAN A »

Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai préconisé, suivants :

NÉ(E) EN 1976 A 1980 « VÉTÉRAN B »

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans.
Une dérogation médicale spécifique au vétéran B pour lutter dans les compétitions seniors est nécessaire et doit être délivrée par le médecin fédéral (cf. bas de page)

NÉ(E) EN 1956 A 1975 « VÉTÉRAN C » ET « VÉTÉRAN D »

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'1 an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans. Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible

VÉTÉRAN B - DÉROGATION MÉDICALE - COMPÉTITION SENIOR

Seul le médecin fédéral est habilité à valider une demande de dérogation médicale afin que les licenciés vétérans B puissent lutter dans les compétitions seniors.

Les documents doivent être envoyés par courrier postal au docteur fédéral Eric VITALI à l'adresse suivante : 158, avenue Gabriel PERI - 91700 Sainte Geneviève des Bois (avec enveloppe timbrée pour la réponse)

Je soussigné médecin fédéral (NOM Prénom)

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans. Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai demandés, suivants :

Atteste que le licencié vétéran B (NOM Prénom)
ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition senior.

Fait à :, le :

Signature et cachet professionnel

SAISON 2022 DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national (après concertation avec le cadre technique régional) et envoyée par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avec copie au club et président régional. Une réponse sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande.

Je soussigné
NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « **HORS QUOTA** » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié (demande valable pour 1 seule compétition) :

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Arguments justifiant la demande :

.....
.....
.....

Fait à : le :/...../..... Signature :

AVIS DU MANAGER

VALIDATION DU DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFLDA :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFLDA
Attestation à récupérer par le responsable de l'arbitrage

Cochez la ou les cases correspondante(s) à cette attestation

- Absence de licence ou de photo sur la licence** (format papier ou numérique) lors de la pesée.
- Absence de pièce d'identité** lors de la pesée.
En cas de demande de la FFLDA, un document officiel attestant de sa nationalité (carte identité, passeport, décret de naturalisation...) devra parvenir à la FFLDA faute de quoi ce lutteur sera déclassé.

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

En ce qui concerne le lutteur suivant :

NOM Prénom _____

Licencié au club de _____

Pesé pour la compétition _____

Dans la catégorie d'âge _____ et catégorie de poids _____

Je déclare sur l'honneur que ce lutteur correspond au lutteur qui s'est pesé et qu'il

est de nationalité : française étrangère (cochez une case)

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature